



Étude sur l'achat public circulaire

Rapport de synthèse du 15 avril 2022

Étude réalisée par le bureau d'études IDEA Consult et commanditée par l'Observatoire de la commande publique wallonne





1 /	Introduction	3
2 /	Méthodologie	4
2.1.	Recherche des cas d'étude	4
2.2.	Collecte d'informations au sein des six cas d'étude retenus	5
2.3.	Évaluation qualitative des six cas d'étude retenus	5
3 /	Relevé des méthodes organisationnelles, bonnes pratiques et outils	7
3.1.	Méthodes organisationnelles	7
3.2.	Bonnes pratiques	9
3.3.	Outils	12
3.4.	Tableau de représentativité des méthodes, pratiques et outils au sein des six marchés étudiés	13
4 /	Écueils et points d'attention	14
4.1.	Marge de manœuvre des Pouvoirs adjudicateurs face à la circularité	14
	État des connaissances	14
	Évaluer la circularité dans les critères d'attributions.	14
	Rigueur juridique	15
	Approche ciblée et indirecte de la circularité dans les marchés publics	15
4.2.	Contraintes financières et temporelles	16
	Faisabilité financière	16
	Ratio Investissement (temporel) / résultats	16
	Utilisation réduite de l'outil TOTEM	17
4.3.	Réalités d'exécution	17
	Mécanismes de suivi difficiles à mettre en place	17
	Mobiliser les stakeholders (opérateurs économiques et bénéficiaires finaux)	17
5 /	Transposabilité des pratiques auprès des collectivités locales	18
6 /	Annexe – Glossaire de l'achat public circulaire	19

1 / Introduction

Historiquement identifiable en Wallonie à des initiatives territoriales et organisationnelles assez ciblées, l'Économie Circulaire a connu, depuis 2018, une forte accélération dans son intégration au développement régional jusqu'à se cristalliser en 2021 au sein d'une stratégie dédiée : « Circular Wallonia ». Cette stratégie vise à faire de la Région un territoire prospère au moyen de l'Économie Circulaire tout en apportant une solution aux défis sociétaux et environnementaux auxquels elle est confrontée.

Les mesures et ambitions de la stratégie « Circular Wallonia » sont encouragées par neuf leviers de déploiement parmi lesquels celui des marchés publics circulaires. La Région wallonne nourrit en effet l'ambition de devenir, à travers les achats effectués par ses institutions, un acteur exemplaire et engagé dans la circularité des ressources. Ce faisant, elle souhaite également stimuler davantage les acteurs économiques à proposer des solutions, services ou produits innovants et résilients du point de vue environnemental, économique et social. Cette ambition est également l'opportunité de penser à l'inclusion des T/PME, un public souvent confronté à des difficultés d'accessibilité face aux marchés publics.

Des objectifs opérationnels ont été définis dans cette Stratégie à l'horizon 2025. Tous visent une intégration ambitieuse des critères circulaires dans les marchés publics et leurs cahiers des charges.

Dans l'optique de collecter une série d'éléments informationnels tangibles et pertinents pour alimenter ces ambitions et objectifs, ainsi que de nourrir le développement de nouvelles clauses utiles aux pouvoirs adjudicateurs, le SPW SG a commandé en septembre 2021 au bureau IDEA Consult la réalisation d'une **étude sur les achats publics circulaires**.

Cette étude intègre en préambule un **glossaire**, organisé sous forme alphabétique, reprenant les principaux termes usuels liés à la thématique des achats publics circulaires. Il s'agit d'une version mise à jour des termes déjà définis par la Cellule « Circular Wallonia » et applicables directement à la Stratégie éponyme. Cette base, confrontée à l'expertise d'IDEA Consult, a été consolidée par la lecture d'autres travaux portant sur la conceptualisation de la circularité dans les achats publics. Ce glossaire est consultable en annexe du présent document.

L'étude s'est fondée ensuite et principalement sur la **recherche** puis l'**analyse benchmark** de six cas de marchés publics circulaires en Belgique et à l'étranger. L'approche utile du benchmarking permettant de faire émerger des méthodologies organisationnelles, bonnes pratiques ou outils inspirants.

Finalisée en avril 2022, cette étude contient différentes parties analytiques :

- ▶ La description et l'interprétation des six cas retenus ainsi que leur **classement** de manière qualitative selon huit indicateurs d'évaluation afin d'en apprécier la pertinence et la réussite ;
- ▶ L'extraction et la description des différentes **méthodes** organisationnelles, **bonnes pratiques** et **outils**, directs comme indirects, utilisés dans ces six marchés pour intégrer la circularité ainsi qu'un tableau récapitulatif présentant les taux d'occurrence de ces méthodes, pratiques et outils au sein des différents marchés étudiés ;
- ▶ La mise en avant de **points d'attention et écueils** concernant l'intégration de la circularité dans les marchés publics, cette mise en avant sera assortie de recommandations pour les acheteurs publics et les autorités de tutelle et régionales ;
- ▶ Une réflexion sur la **transposabilité** des méthodes et bonnes pratiques relevées, et ce au sein des collectivités locales (communes), un public cible plébiscité par l'Observatoire de la commande publique et par le SPW.

Le présent rapport synthétique décrit ici les éléments principaux contenus dans chacune de ces parties.

2 / Méthodologie

2.1. Recherche des cas d'étude

Dans le cadre de cette étude, une recherche à l'échelon européen a été engagée au moyen d'une documentation importante disponible en ligne et mettant en avant des cas de marchés publics reconnus comme circulaires ou durables.

La sélection des cas de marchés publics retenus pour une analyse approfondie dans le cadre de cette étude a suivi un processus de filtration en trois grandes étapes :

- ▶ Présélection de 54 marchés publics circulaires
- ▶ Catégorisation des 54 marchés par l'emploi d'indicateurs qualifiants et mis à l'écart de 29 d'entre eux pour raisons de temporalité ancienne, d'absence de pertinence ou d'ambition trop faible
- ▶ Sélection, avec les représentants du SPW, de 6 cas parmi les 25 marchés restants. Ces cas présentant le plus de potentiel pour la Stratégie Circular Wallonia et le contexte des marchés Publics wallons.

Les six marchés publics circulaires retenus furent :

Appellation	Objet	Pouvoir adjudicateur	Année	Type	Budget	Procédure
PT2017	Fourniture de téléphonie mobile circulaire et de services associés de collecte et de valorisation	Province de Hollande-Méridionale (Pays-Bas)	2018	Fournitures et Services	12 628 726 € HTVA dont 980 850 € HTVA pour le Lot 4	Procédure ouverte
LVNL	Fourniture de mobilier circulaire issu de mobilier interne et externe	Agence néerlandaise du contrôle aérien - Luchtverkeersleiding Nederland (LVNL)	2019	Fournitures	4 000 000€ HTVA	Procédure restreinte avec publicité
Vandeuren	Déconstruction-Rénovation de 160 logements	Binhôme scrl (Société Immobilière de Service Public) - Bruxelles	2020	Travaux	20 000 000€ HTVA	Procédure ouverte
Greenbizz II	Construction d'un nouveau bâtiment d'une superficie d'environ 4.500 m ²	CityDev.brussels (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale)	2022	Services et Travaux	7,5 millions € HTVA	Procédure ouverte
CLTB	Construction d'un ensemble de logements collectifs de 14 unités	Community Land Trust Brussels (Fondation d'Utilité publique) - Bruxelles	2019	Services	341.280 € HTVA	Procédure restreinte avec publicité
Éclairage EF	Maintenance et exploitation des installations d'éclairage public de la Ville de Lille	Ville de Lille - France	2019	Services	30 000 000€ HTVA	Dialogue compétitif

2.2. Collecte d'informations au sein des six cas d'étude retenus

Les représentants des pouvoirs adjudicateurs de chacun des six marchés furent sollicités pour un entretien approfondi. Ce dernier ayant 2 objectifs :

- ▶ Extraire des données essentielles afin d'apprécier le marché de manière qualitative selon huit indicateurs (voir point suivant) ;
- ▶ Collecter les méthodes organisationnelles, bonnes pratiques et outils employés ou appliqués dans le cadre du marché public circulaire et susceptibles d'inspirer le SPW.

2.3. Évaluation qualitative des six cas d'étude retenus

Les six marchés étudiés présentent une diversité très importante, que ce soit dans leurs objectifs, leur objet, leurs ambitions en matière de circularité, leurs méthodes, bonnes pratiques ou procédés ainsi que leurs résultats.

Huit indicateurs d'évaluation ont été définis pour permettre l'analyse comparative des cas entre eux et objectiver leur positionnement au regard des objectifs de la présente étude (recherche de marchés circulaires, innovants, faciles à mettre en place, structurés, orienté PME, efficaces, répliquables...).

Ces indicateurs se répartissent en 3 catégories principales :

Les **objectifs du Marché Public Circulaire**

- ▶ **Pertinence** : évaluation de l'adéquation entre les objectifs de marché étudié et les ambitions affichées par la Région wallonne en matière d'achats publics circulaires.

La **Mise en œuvre du Marché Public Circulaire**

- ▶ **Conception** : évaluation de la qualité des méthodes, bonnes pratiques et outils employés pour exprimer, traduire et rédiger les besoins circulaires dans le cahier des charges ;
- ▶ **Lancement** : évaluation de la qualité des méthodes, bonnes pratiques et outils employés pour publier le marché circulaire, sélectionner un prestataire capable d'y répondre ;
- ▶ **Exécution** : évaluation de la qualité des méthodes, bonnes pratiques et outils employés pour garantir la circularité lors de l'exécution du marché.

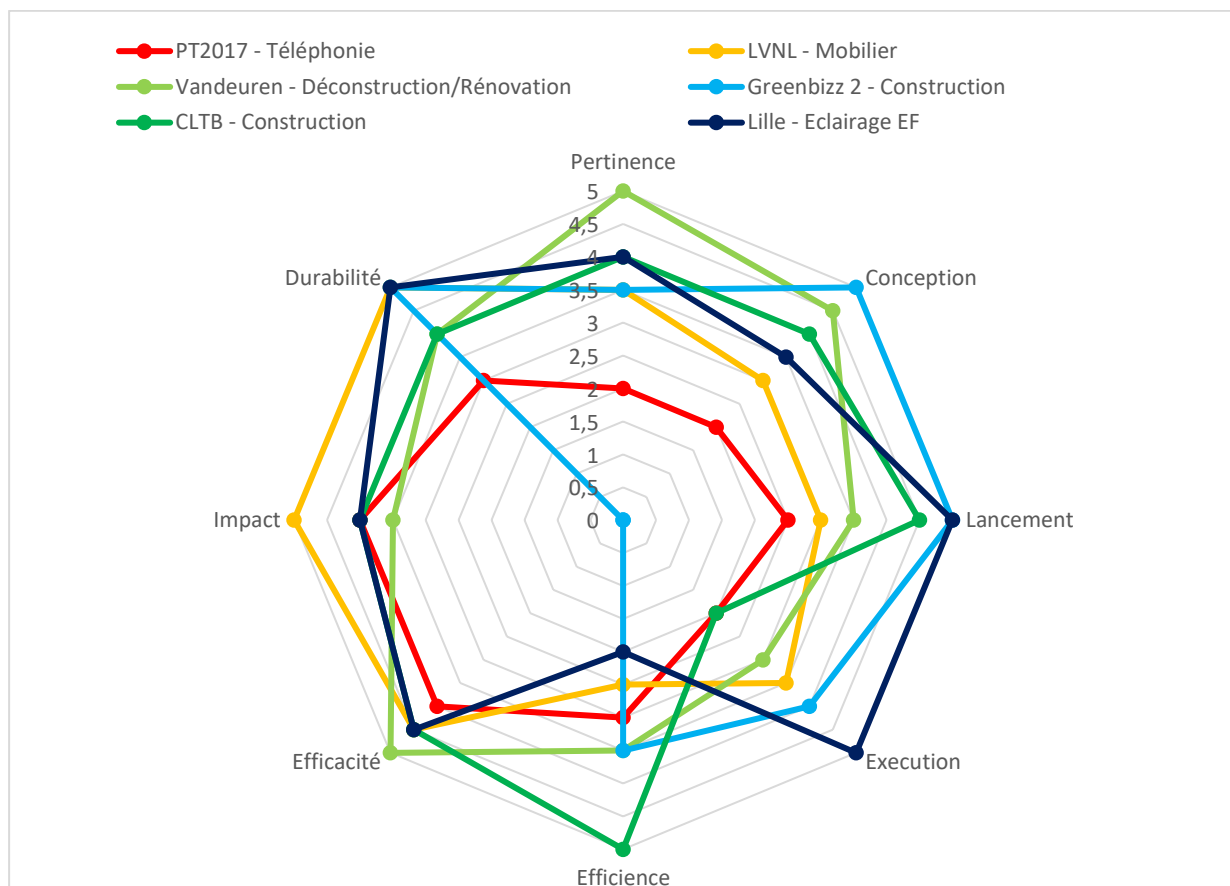
Les **résultats du Marché Public Circulaire**

- ▶ **Efficience** : évaluation de l'adéquation entre les ressources investies pour l'élaboration du marché et les résultats bruts dudit marché (nombre et qualité d'offre satisfaisants) ;
- ▶ **Efficacité** : évaluation de l'adéquation entre les ressources investies pour l'élaboration du marché et les ambitions du pouvoir adjudicateur (objectifs du marché atteints) ;
- ▶ **Impact** : évaluation des effets produits par le marché sur le pouvoir adjudicateur, sa structure, son fonctionnement et son environnement ;
- ▶ **Durabilité** : évaluation du potentiel de répliquabilité du marché dans le temps.

L'analyse menée sur les résultats obtenus a été d'ordre **qualitative**, basée sur l'expertise interne d'IDEA Consult en matière de circularité. Elle a consisté à apprécier, pour chaque indicateur précité, le **potentiel** du marché étudié en fonction des informations disponibles (interviews et documentation). Chaque action, méthode ou décision des pouvoirs adjudicateur a été analysée et interprétée au regard des effets utiles qu'elle a fournis à l'intégration (réussie) de la circularité dans le marché étudié.

Pour traduire cette potentialité, un **indice de relevance** allant de 1 à 5 a été attribué à chacun des 8 indicateurs du marché. Cet indice traduit le potentiel du marché analysé au regard de la circularité (pour les indicateurs d'évaluation relatifs aux objectifs et à la mise en œuvre) et aux effets positifs observés (pour les indicateurs liés aux résultats du marché). Un indice de 1 représente un faible potentiel et 5 un grand potentiel.

Afin de rester la plus objective possible face à la profusion des marchés publics circulaires que l'étude n'a pu prendre en compte, cette analyse classe les 6 marchés étudiés **entre eux** et non sur une appréciation générale de la circularité dans les marchés publics. La détermination du potentiel d'un des 6 marchés pour un indicateur est donc toujours fonction de celui des 5 autres sur ce même indicateur.



3 / Relevé des méthodes organisationnelles, bonnes pratiques et outils

Lors des entretiens effectués avec les personnes-ressources représentant les six marchés publics circulaires à l'étude, une vingtaine de méthodes organisationnelles, bonnes pratiques et outils servant l'intégration de la circularité de manière directe ou indirecte ont été relevées. Décrites, pour les principales, ci-dessous, elles seront suivies d'un tableau récapitulatif synthétisant de manière visuelle leur représentation au sein des six marchés.

3.1. Méthodes organisationnelles

Dans le cadre de cette étude, a été considéré comme méthode organisationnelle, toute **stratégie, processus ou démarche** mise en place par le pouvoir adjudicateur pour intégrer la circularité. La définition implique donc un **ensemble coordonné d'étapes** pour parvenir à un résultat là où la bonne pratique représente davantage un livrable concret.

Formation

Si l'intégration de critères circulaires commence à trouver sa place dans les ambitions politiques et stratégiques concernant les marchés publics, la mise en œuvre concrète d'une politique d'achats circulaires n'est pas encore globalement acquise dans le chef des acheteurs publics responsables. La **formation** est un moyen pour ces derniers de s'approprier les enjeux, s'octroyer une compréhension du sujet et d'agir ensuite concrètement à la circularisation de leurs marchés. C'est un **besoin** qui fut régulièrement évoqué dans le cadre de cette étude.

Quelques **initiatives** existent déjà en Belgique :

- ▶ www.guidedesachatsdurables.be : outil en ligne qui rassemble des infos juridiques et pratiques pour réaliser des achats plus respectueux de l'environnement, éthiquement / socialement responsables et circulaires.
- ▶ Facilitateur Achats publics durables de Bruxelles Environnement dispose d'un helpdesk dédié aux acheteurs publics et organise des formations et workshops dédiés aux fonctionnaires des administrations publiques
- ▶ Green Deal Achats circulaires (GDAC) en Flandre <https://aankopen.vlaanderen-circulair.be/en> et en Wallonie avec la création d'un réseau d'apprentissage dédié pour aider les pouvoirs adjudicateurs
- ▶ En Wallonie le réseau des facilitateurs clauses sociales et le Helpdesk "achats publics responsables"

Constitution d'une équipe projet

Quelle que soit la procédure de passation de marché choisie, la constitution d'une **équipe projet** en charge de la fixation des objectifs, de la rédaction des cahiers des charges, de l'animation (éventuelle) de consultation préalable et de l'analyse des offres est utile à la réussite dudit marché. Plutôt que de réserver la constitution du marché à une personne unique, le fonctionnement en équipe permet une prise de recul suffisante et une meilleure gestion conjointe lors des phases de constitution du marché et de sélections des offres.

La constitution de l'équipe doit besoin sûr respecter un principe de proportionnalité avec le marché considéré. Cela en fonction donc :

- ▶ du montant du marché ;
- ▶ de la traduction concrète des exigences du marché (ex : des critères d'attribution circulaires poussés nécessitent une équipe renforcée en nombre et en compétence pour procéder à leur analyse) ;
- ▶ de la régularité des phases de dialogue que le marché implique.

Consultation préalable du marché

Avant d'entamer une procédure de passation de marché, le pouvoir adjudicateur peut réaliser des consultations préalables en vue de **préparer** ladite passation et d'**informer** les opérateurs économiques de ses projets et de ses exigences. À cette fin, le pouvoir adjudicateur peut, par exemple, demander ou accepter l'avis d'experts indépendants, d'organismes publics ou privés ou d'acteurs du marché.

En matière d'intégration de la circularité, cette méthode est intéressante à plusieurs égards :

- ▶ Elle permet de **compenser**, dans le chef du pouvoir adjudicateur, un éventuel **déficit de connaissance** en matière d'offres ou de techniques circulaires disponibles
- ▶ Elle permet d'**affiner les besoins et/ou ambitions** du pouvoir adjudicateur en les objectivant face aux réalités du marché
- ▶ Elle participe plus globalement à éviter au pouvoir adjudicateur l'édition de clauses trop larges et imprécises ou, d'autre part, trop approfondies ou trop ambitieuses. Elle cherche à ce que l'appel soit le plus **équilibré** possible entre le besoin de circularité et les offres disponibles.

Co-Construction

La co-construction est un **processus délibératif encadré** par un dispositif formel reposant sur une mise en forme d'interactions entre des acteurs afin que ceux-ci élaborent, au fil de leurs interactions, des accords visant à rendre compatibles des définitions relatives à un changement, à un projet, à une méthode de travail. La co-construction renvoie à tous les contextes où des acteurs ayant des intérêts et des points de vue différents sont amenés à **travailler ensemble** pour la réussite d'un projet ou pour définir les règles d'une organisation du travail¹.

Cette approche peut donc être utile lors des premières tentatives du pouvoir adjudicateur d'intégrer la circularité dans ses marchés publics. Car le **caractère exploratoire** de la démarche d'introduction et l'incertitude qui peut en découler peuvent être compensés par un dialogue avec des personnes-ressources disposant d'expertise technique ou de terrain et à même de pouvoir consolider l'élaboration du marché en lien avec les ambitions circulaires du pouvoir adjudicateur.

Division du marché

L'**allotissement** vise à **découper** les marchés en lots. Le but affiché de cette méthode est de favoriser l'accès des PME aux marchés publics en les confrontant à des contenus plus en adéquation avec leurs capacités.

La circularité étant un concept à portée très large, sa prise en charge peut très facilement être intégrée à plusieurs postes d'un marché public. Cette dilution au sein de tous les aspects d'un marché peut constituer un frein puisque cela impose aux opérateurs la **double exigence** de proposer une offre répondant à tous les postes et avec une description de la circularité propre à chacun des postes. Cette double exigence peut statistiquement réduire le nombre de soumissionnaires potentiels.

On peut dès lors trouver dans l'allotissement le moyen de **fixer la présence de la circularité** dans certains aspects précis du marché. De manière à ce que ce dernier reste abordable pour les soumissionnaires potentiels, en particulier les petits qui disposent de ressources limitées.

L'allotissement peut cependant constituer une **pratique lourde** en matière de gestion de procédure d'attribution, car l'investissement en temps et en ressources est multiplié par le nombre de lots créés.

¹ Michel Foudriat, *Le management des chefs de service dans le secteur social et médico-social* (2014), pages 229 à 250

Feedback

Lorsqu'il est question d'intégrer une nouvelle approche comme la circularité dans un marché public, cela confère automatiquement une dimension expérimentale au projet. Ainsi, comme pour toute expérience scientifique, un retour, basé sur les observations, peut être planifié afin de tirer certaines **conclusions**. Cette étape est fondamentale pour garantir l'**amélioration** des marchés publics suivants, sans quoi l'expérimentation devient un jeu de hasard. Il est donc utile de prévoir un moment en fin de marché entre le pouvoir adjudicateur, le(s) adjudicataire(s) et même les bénéficiaires finaux afin d'établir le retour d'expérience dudit marché.

3.2. Bonnes pratiques

Complémentaire à la méthode organisationnelle fondée sur l'enchaînement d'étapes et la progressivité ; la bonne pratique désigne dans le cadre de cette étude, tout **output ou délivrable concret** destiné à garantir l'intégration ou le maintien de la circularité dans le marché.

Critères de sélection avec référence circulaire

Les marchés de travaux de l'étude ont tous intégré la circularité dans leur critère de sélection. Ce qui constitue un indice sur le fait que les référentiels en circularité pour le secteur sont plus aboutis et disponibles que dans les autres secteurs professionnels.

Les critères de sélection ont été plébiscités par une plus grande partie des six marchés publics à l'étude. Cela peut être dû à leur **caractère plus généraliste** qui sert mieux aux **ambitions naissantes** des pouvoirs adjudicateurs en matière de circularité. Ces derniers souhaitant généralement pour une première expérience avancer avec mesure pour ne pas prendre le risque d'un surinvestissement temporel et humain.

Critères d'attribution circulaire

La référence circulaire a été abordée de manière très indirecte dans les critères d'attribution des six marchés étudiés. Seuls deux marchés la citent directement.

Cette quasi-absence de citation de la circularité dans les critères d'attribution dans les quatre autres marchés est interpellant. Le concept semble encore aujourd'hui avoir du mal à se confronter à l'exercice de pondération. Cela ne doit cependant pas occulter le fait qu'on la retrouve largement travaillée, de manière directe et indirecte, au sein des cahiers des charges, ce au travers de clauses spécifiques la mettant en valeur et dans lequel le pouvoir adjudicateur fixe parfois des degrés d'exigence et de performance, qualitatifs comme quantitatifs, très approfondis (voir point suivant).

Degrés de performance et d'exigence circulaires

Traduire une ambition en économie circulaire n'est pas une petite formalité, car ce modèle économique est à vocation globale et dispose de différents leviers (éco-conception, économie de la fonctionnalité, circuits courts, économie collaborative...) qui s'appliquent dans des domaines d'action différents (offre économique, consommation, gestion). D'où la nécessité de **baliser** l'interprétation qui est faite de la circularité grâce des **objectifs** les plus définis possible. Ainsi, en complément ou en substitution de critères de sélection et d'attribution circulaires créés pour l'occasion (voir deux points précédents), certains pouvoirs adjudicateurs parmi les six cas étudiés ont poussé la circularité de leur marché en travaillant sur :

- ▶ La fixation d'objectifs quantifiables traduisant la **performance « circulaire » de l'exécution** du marché ;
- ▶ Le **nivellement de ces objectifs** afin de garder le marché ouvert pour les soumissionnaires potentiels et (éventuellement) encourager ces derniers à se dépasser lors de l'exécution. Parmi les exemples rencontrés, citons :
 - la **clause « Wish Plus »** qui consiste à exprimer l'attente circulaire minimale du marché dans une clause de base unique facultative,
 - la définition d'**article de base** définissant le poste minimal (sans circularité) et d'**article supplémentaire** définissant les opérations du même poste avec circularité, les deux types d'articles devant être associés à des propositions de prix dans l'offre des soumissionnaires.
 - l'édition d'**exigences minimales** (objectifs imposés), d'**opportunités activables** (objectifs libres dont l'activation est récompensée par des points supplémentaires lors de la phase d'attribution) et la possibilité pour l'adjudicataire de prendre des **initiatives** en cours d'exécution (initiatives récompensées via des primes en fonction du pourcentage de performance supplémentaire accompli).

Clause de maintenance et d'entretien

Dans le cycle de vie d'un bien (produit, bâtiment, service), la **phase d'usage** est très souvent négligée lorsqu'il s'agit d'adresser les impacts environnementaux liés à la conception du bien. On lui préfère symboliquement les phases relatives à l'extraction des matières premières, à la fabrication, au transport ou encore à la fin de vie lorsque des déchets sont produits.

Pourtant, dans les analyses cycle de vie des biens usuels, la phase d'usage est régulièrement mise en évidence comme une des plus impactante sur le plan environnemental. De plus, le mauvais emploi des biens peut entraîner une mise au rebut anticipée du dit bien et donc un risque de production de déchets.

Les **clauses de maintenance et d'entretiens**, fondées sur les usages et aux contextes réels, sont donc des leviers fondamentaux pour garantir la longévité du bien et donc sa circularité.

Les (éco-)labels

Les **écolabels** visent à informer sur l'impact réduit du bien sur l'environnement. Leur utilisation permet de s'assurer que l'impact environnemental sur tout ou partie du cycle de vie du bien est limité. Il en existe une multitude dans le monde, tous n'ayant pas les mêmes critères ou niveaux d'exigence, tous étant plus ou moins bien reconnus ou plus ou moins matures. Mais ils ont tous un point commun : ils sont facilement identifiables et suggèrent aux consommateurs un référentiel environnemental pour le bien.

Contrairement aux attentes, l'exigence de labels ou d'écolabels n'a pas rencontré les faveurs des pouvoirs adjudicateur interrogés. Ce dernier préférant définir leurs attentes dans les critères de sélection sur base de référentiels et/ou de fixer leurs propres objectifs de performance quantifiables. Ce choix peut être expliqué de deux manières principales :

- ▶ La certification peut représenter un coût pour les adjudicataires. Ce qui occasionne un risque pour le pouvoir adjudicateur de voir le nombre d'offres réduit lors de la publication d'un marché exigeant des écolabels ;
- ▶ Certaines catégories de produits comme les produits alimentaires, le papier, les produits de nettoyage disposent d'écolabels plus matures et accessibles que les catégories de produits repris dans cette étude (DEEE, matériaux de construction, mobilier).

Mission d'assistance et de conseil visant l'obtention de primes / subsides

L'intégration de la circularité dans le marché public peut occasionner un **risque de surcoûts** par rapport au budget initialement prévu. Coût de main d'œuvre renforcé, articles de meilleure qualité, solution technique innovante, locale, font partie de facteurs pouvant participer au gonflement des frais du projet.

Parallèlement les pouvoirs publics européens, fédéraux, régionaux et locaux développent de plus en plus de **mécanismes de financement** destiné à soutenir l'intégration de la circularité dans les réalisations publiques.

Dès lors il peut être intéressant d'anticiper l'intervention de ces mécanismes pour compenser le risque de surcoût lié aux ambitions du marché public. Et ce en prévoyant dans le cahier des charges une **mission d'assistance et de conseil** pour l'obtention des primes à la circularité. Le pouvoir adjudicateur informe donc le soumissionnaire que ce dernier participera à l'octroi de crédits de financement visant à soutenir la réalisation du marché.

Fixation des prix et accessibilité aux rémunérations

Prix forfaitaire fixé par le pouvoir adjudicateur

Fixé par le pouvoir adjudicateur, le **prix forfaitaire** est celui qui rémunère le titulaire pour une prestation ou un ensemble de prestations, indépendamment des quantités mises en œuvre pour leur réalisation.

Afficher un prix forfaitaire peut avoir des conséquences indirectes intéressantes pour les marchés publics souhaitant intégrer la circularité. En effet si le prix est fixé d'avance, il cesse de devenir une variable d'ajustement prioritaire pour les soumissionnaires. Ces derniers ne doivent plus réserver des ressources trop importantes à intégrer une stratégie de différenciation financière par rapport à de potentiels concurrents et peuvent plus librement mettre le focus sur les solutions destinées à répondre aux besoins circulaires dans les limites financières qui leur ont déjà été communiquées. Ce cas de figure donne plus de chances à des soumissionnaires de petite taille, nouveaux, et/ou spécialisés.

Taux de rémunération fixe et variable

Il est possible dans un marché public de conditionner une partie de la rémunération à l'atteinte de certains objectifs, on parle alors de **rémunération variable** (par opposition à la **rémunération fixe** qui elle est garantie). Dans le cadre d'un marché public circulaire, cette rémunération variable peut par exemple être liée à des objectifs précis (de performance, de réemploi, de seuils de ressources renouvelables employés) déterminés par l'adjudicateur seul ou en commun avec l'adjudicataire dans le cadre d'un processus de co-construction. La rémunération variable n'étant pas garantie, elle va contraindre l'adjudicataire à s'investir particulièrement pour l'atteinte de ces objectifs circulaires.

Primes en cas de dépassement des objectifs

Si la mesure de la rémunération variable peut être interprétée comme contraignante sur le plan incitatif, il existe également le moyen d'**encourager plus positivement** l'adjudicataire, ce au moyen de primes réservées aux dépassements des engagements contractuels initialement prévus (ex. : dépassement du taux de réemploi de bardage en bois pour la construction d'une façade).

Intégration de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

La montée en puissance actuelle de l'économie circulaire augmente la crédibilité des activités de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leur donne accès à de nouveaux financements, qui leur font défaut tandis que le mode de gouvernance des structures de l'ESS favorise l'intégration de la circularité dans les projets. L'exigence d'intégration de l'une appellerait donc à l'intégration de l'autre.

3.3. Outils

Par outil, on entend dans cette partie tout **moyen consacré ou logiciel dédié** permettant l'intégration concrète de la circularité au sein d'un marché public. L'outil sous-tend une conception dédiée à un objectif et une propriété d'emploi par le pouvoir adjudicateur pour agir.

TOTEM

Afin d'aider le secteur belge de la construction à objectiver et réduire les impacts environnementaux des bâtiments, les trois Régions ont développé TOTEM (*Tool to Optimise the Total Environmental impact of Materials*).

L'outil se présente sous la forme d'une **interface digitale**, gratuite, transparente et simple à utiliser. Elle intègre une méthodologie de calcul ACV (Analyse Cycle de vie) en lien avec la réglementation européenne. Elle offre également la particularité de prendre en compte le statut d'un matériau pour calculer son impact environnemental : neuf, réemployé ex-situ, réemployé in situ, existant, démolé.

TOTEM est un outil en développement et en constante évolution, son emploi est donc encore limité. Pour les trois marchés de travaux étudiés, un seul l'a utilisé pour l'analyse des planchers et du potentiel de gain environnemental lié à leur réemploi. Les autres matériaux visés dans le chantier n'ont pas été analysés via TOTEM en raison d'un manque d'information au sein de la base de données matériaux de l'outil.

Référentiel quartiers durables

Ce cadre de référence est le résultat d'une collaboration entre différents organismes publics régionaux bruxellois compétents en aménagement du territoire et développement urbain (Bruxelles Environnement, CityDev, Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale). Il décline en neuf thèmes la vision de la ville durable développée par la Région de Bruxelles capitale qui veut que tout projet d'urbanisation contribue à la construction d'une ville résiliente et à un cadre de vie de qualité, tout en minimisant son impact sur l'environnement.

L'outil référentiel Quartiers Durables est donc un outil d'orientation et de référence. Ses thèmes, en particulier ceux se rapportant aux ressources et matières, ont inspiré certains pouvoirs adjudicateurs dans l'édiction de leurs critères de sélection. Ces derniers ayant exigé que les soumissionnaires démontrent leurs capacités à conduire et respecter ces principes.

Fiches Toolkit FCRBE

Le projet européen Interreg FCRBE (*Facilitating Circulation for Reclaimed Building Elements*) a pour objectif d'augmenter la part d'éléments réemployés en réintroduisant les pratiques de réemploi dans le secteur de la construction.

En 2021, le projet a produit notamment un guide sur les stratégies de prescription en vue d'intégrer les ambitions de réemploi dans les procédures d'appel d'offres (y compris publics) des projets de construction et de rénovation. Ce document comprend une série de 18 fiches thématiques destinées à faciliter la passation de marchés en vue du réemploi.

3.4. Tableau de représentativité des méthodes, pratiques et outils au sein des six marchés étudiés

	Lien circularité	PT2017 Téléphonie	LVNL Mobilier	Vandeuren (Dé-)Construction	Greenbizz II Construction	CLTB Construction	Lille Eclairage EF	Occurences	% d'occurrence
Méthodes organisationnelles									
Formation à la circularité	Direct			x	x			2	33%
Equipe projet	Indirect	x	x				x	3	50%
Consultation préalable du marché									
- Consultation préalable du marché - Dialogue informel avec les expert	Direct	x	x	x	x	x		5	83%
- Consultation expertise juridique	Direct	x		x		x		3	50%
- Consultation expertise circularité	Direct	x	x	x	x	x		5	83%
- Consultation expertise ECOSOC ou RSE	Direct		x	x				2	33%
- Consultation expertise technique	Direct	x		x	x	x		4	67%
- Consultation préalable du marché - Consultation des soumissionnaires potentiels	Direct	x	x	x	x			4	67%
Co-construction									
- Procédure de Dialogue Competitif	Indirect		x		x	x	x	4	67%
- Comité de jury élargi	Indirect					x		1	17%
Division du marché									
Allotissement	Indirect	x		x				2	33%
Progressivité	Non-lié		x					1	17%
Feedback	Indirect	x		x			x	3	50%
Bonnes pratiques									
Critères de sélection avec référence circulaire	Direct			x	x	x		3	50%
Critères d'attribution circulaire	Direct		x			x		2	33%
Degrés de performance et d'exigence circulaires									
- Fixation d'objectifs de performance	Direct		x		x		x	3	50%
- Pratiques de nivellement	Direct	x		x	x			3	50%
Clause de maintenance et d'entretien	Direct					x	x	2	33%
Mission d'assistance et de conseil visant l'obtention des primes/subsides	Direct		x			x	x	3	50%
Exigence Label	Direct	x						1	17%
Fixation des prix et accessibilité aux rémunérations									
- Prix forfaitaire fixé par le pouvoir adjudicateur	Indirect					x	x	2	33%
- Taux de rémunération fixe et variable	Direct						x	1	17%
- Prime en cas de dépassement des objectifs	Direct				x			1	17%
Intégration de l'Economie Sociale									
Clause de reservation en economie sociale	Indirect			x				1	17%
Outils									
TOTEM	Direct			x				1	17%
Référentiel quartier durable	Direct				x	x		2	33%
Fiches Toolkit FCRBE	Direct				x			1	17%

4 / Écueils et points d'attention

La collecte d'information auprès des six cas de marchés publics a conduit à une série de constats basés sur le retour d'expérience des pouvoirs adjudicateurs et des adjudicataires interrogés. Chaque constat appelant à des solutions ; une série de recommandations a été développée en suivant.

4.1. Marge de manœuvre des Pouvoirs adjudicateurs face à la circularité

État des connaissances

L'état de connaissance de la sphère professionnelle publique envers l'Économie Circulaire est encore **très parcellaire**. Cela est dû pour partie à la relative nouveauté du concept, son côté approfondi par endroit du point de vue technique et économique, les nombreux leviers spécifiques qui la composent et les formes de réalisation qu'elle peut prendre.

Les acheteurs publics ont pour mission de traduire leurs besoins ou ambitions au sein de procédures parfois complexes et toujours réglementées. Si l'ambition n'est pas liée à minima avec une connaissance plus personnelle et intuitive du concept qui la sous-tend (ex. : la circularité pour l'objectif de durabilité), l'acheteur risque de se retrouver très vite bloqué dans la conception de son marché.

Face à cette potentielle difficulté, plusieurs voies d'amélioration sont envisageables :

- ▶ Développer la **formation des acheteurs** à la Circularité en vue de progressivement changer les habitudes et modes de fonctionnement. La formation à la circularité n'est pas un processus de type court. En Wallonie plusieurs organismes de formation professionnelle ont déjà développé des programmes de formation étayés sur cette matière (IFAPME, FOREM, Institut Eco-Conseil). Un contact avec ces organismes est suggéré.
- ▶ Inviter les acheteurs publics à **consulter le marché** des opérateurs économiques et des experts. Il s'agit là d'une condition de réussite fondamentale en attendant le développement de la formation des acheteurs et la mise à disposition d'outils.

En Wallonie, il existe pour les entreprises le **réseau des référents Bas-Carbone** qui offre une expertise en circularité de première ligne en lien avec les business modèles des entreprises. Une suggestion pour le développement des marchés publics circulaires serait de **développer un réseau de référents à l'approche similaire** (terrain et première ligne) réservé aux acheteurs publics,

Évaluer la circularité dans les critères d'attributions.

Confrontés au caractère nouveau et vaste de l'Économie Circulaire les acheteurs (publics comme privés) se sentent encore aujourd'hui trop **illégitimes** pour pouvoir d'une part qualifier avec assurance une offre, un projet ou une action comme réellement circulaire et, d'autre part, jauger du degré de circularité de ces derniers. En conséquence, la définition de critères d'attribution circulaires au sein des marchés publics se fait encore de manière très **prudente et mesurée**.

Ce pour plusieurs raisons :

- Risque de recours en cas de mauvaise conception du critère
- Impossibilité de contrôler l'exécution du critère.
- Problème de trouver une formule de cotation et la mettre dans le Cahier des charges.

Cet état de fait invite à deux recommandations de méthodologie générale :

- ▶ Pour les acheteurs publics locaux : définir les **critères en nombre limité**, mais bien conçus (intention, objectif et possibilités de vérification doivent être clairs). La rédaction de critères EC doit les rendre vérifiables et cohérents.
- ▶ Pour les pouvoirs publics régionaux : Transposer des critères (de sélection, d'attribution) en circularité dans des procédures (**templates**) prêtes à l'emploi pour les acheteurs. Ce sur le modèle des fiches techniques du projet européen FCRBE (fiche 12 à 15) qui reprennent des exemples de critères et des clauses de circularité standardisée

Rigueur juridique

L'aspect juridique rythme le cycle de vie d'un marché ; de sa conception à son exécution il doit suivre un déroulé procédural strict afin d'en **limiter les risques**. Cette rigueur contraint les marchés publics à une **liberté et une créativité réduite**. Ainsi, toute innovation présentant son lot de risques liés à sa nature nouvelle doit se confronter à des discussions et avis sur son admissibilité légale. La thématique de la circularité n'échappe pas à la règle.

Nous constatons des visions qui ont du mal à se rejoindre entre les prescriptions juridiques établissant un cadre parfois peu flexible et les visions économiques demandant plus d'ouverture pour tester les modèles d'économie circulaire. Pour des collectivités ou pouvoirs publics de taille modeste ou qui ne disposent pas des moyens humains ou financiers suffisants pour assurer juridiquement des marchés innovants cela pourrait se traduire par un découragement à intégrer la circularité par crainte de blocages, de complexité ou d'éventuels recours.

Cette situation impose aux pouvoirs publics décideurs de remettre les exigences réglementaires en matière de marchés publics au niveau des ambitions et des exigences qu'ils expriment en matière de circularité. Cela passe par le développement de l'**ouverture du cadre juridique** à cela. Plusieurs réalisations concrètes peuvent aussi être envisagées :

- ▶ Développer des **Living Lab** où les projets de marchés publics innovants puissent être testés et s'émanciper ;
- ▶ Développer la **visibilité du Helpdesk** « achats publics responsables » et y adjoindre des profils d'expertise en circularité ;
- ▶ Développer un **catalogue de cahiers des charges représentatifs** (et donc légalement autorisés) ;
- ▶ Mettre au même niveau de décision la limitation des risques juridiques et la réponse aux opportunités de marchés liées à la circularité.

Approche ciblée et indirecte de la circularité dans les marchés publics

Les pouvoirs adjudicateurs se servent régulièrement de pratiques de constitution de marché (conventionnelles comme plus rares) pour servir la circularité de manière **indirecte**. Par indirecte, il est entendu que la pratique contribue à la circularité, mais pourrait tout aussi bien servir un autre objectif.

Sur les vingt méthodes organisationnelles ou bonnes pratiques relevées dans cette étude, 9 (soit 45% du total) sont considérées comme servant la circularité de manière indirecte au sein du marché.

Parallèlement, on observe dans les marchés circulaires que l'intégration de la circularité sur les marchés publics s'effectue majoritairement « par touche », de manière **ciblée** sur des aspects maîtrisables (approche directe).

Cette double approche, ciblée et indirecte, caractérise encore une majorité de marchés pionniers. Elle les caractérisera encore le temps que l'état de connaissance, le développement d'outils de critérisation et d'évaluation de la circularité ainsi que l'évolution positive du cadre réglementaire se développent dans son sens.

4.2. Contraintes financières et temporelles

Faisabilité financière

Nombre de pouvoirs publics adjudicateurs ont exprimé dans le cadre de cette étude leurs difficultés à pouvoir décrire des objectifs circulaires atteignables dans les limites de leur budget.

Si la circularité a vocation à réduire les coûts variables (consommation des matières premières, élimination des déchets), son intégration dans les marchés publics peut se confronter à des **difficultés budgétaires**. La circularité invite en effet à la recherche de partenaires et solutions innovantes, de ressources locales et d'une logistique optimisée et renforcée ; autant de **facteurs de qualité** dont les coûts peuvent par endroit dépasser ceux d'une solution plus classique, plus linéaire.

Quelques recommandations transversales concernant cet état de fait :

- ▶ Pour les pouvoirs adjudicateurs :
 - Concevoir les premiers marchés circulaires en **allotissant**. C'est-à-dire en développant un lot spécifique destiné aux fournitures/services/travaux circulaires auquel serait réservée une part budgétaire fixe (exemple 10%). Ce dans le but de cadrer l'impact financier de l'ambition circulaire.
 - Dans les marchés ultérieurs, fixer un **prix forfaitaire** pour l'ensemble ou niveler les postes afin de conserver la maîtrise budgétaire
- ▶ Pour les décideurs régionaux et politiques :
 - Développer une campagne auprès des acheteurs publics sur l'**approche du coût du cycle de vie (ACCV)** dans les critères d'attribution au détriment de la perception unique du prix.
 - Publier / communiquer des **projets pilotes** dont le bilan financier est positif (proof of concept).
 - Afficher un **soutien public (politique)** à la sélection de ressources / services circulaires pour développer la demande et stimuler le marché.

Ratio Investissement (temporel) / résultats

Les cas de marchés publics circulaires analysés dans la présente étude ont tous, sans exception, confirmé cette réalité : la conception et la gestion de marchés publics sont souvent **chronophages** et l'intégration de la circularité n'arrange rien à l'affaire. Aux étapes administratives existantes viennent s'ajouter les actions liées à la traduction de nouvelles ambitions en matière de circularité (recherches, apprentissage, consultations formelles, co-construction, rédaction de nouveaux contenus, vérifications juridiques et techniques, analyses approfondies des offres, suivi...).

Quelques recommandations générales autour de cette problématique :

- ▶ Il est conseillé aux acheteurs publics de procéder à l'allotissement de leurs marchés afin d'encadrer la circularité et mieux maîtriser son intégration dans des postes de travail ciblés et accessibles. À la manière des pionniers, commencer petit, selon une approche ciblée et indirecte, amène à des résultats positifs au niveau du temps alloué à la conception et au suivi du marché.
- ▶ La **co-construction** du marché approche des facilités et avancements indéniables aux pouvoirs adjudicateurs. Ces derniers préfèrent être accompagnés du début à la fin du marché, avec une réelle appropriation du marché par les spécialistes (marchés publics, circulaires, techniques, juridiques) plutôt qu'au moment de la relecture des documents de marché.

Utilisation réduite de l'outil TOTEM

Même s'il est destiné à devenir l'outil de référence en Belgique en matière de choix durable des matériaux de construction en Belgique, TOTEM doit encore bénéficier d'encouragement à son emploi. Ce au travers d'accompagnement dédiés.

4.3. Réalités d'exécution

Mécanismes de suivi difficiles à mettre en place

Les marchés publics circulaires analysés font état d'une grande disparité en matière de **mécanisme de suivi**. Les « gros » marchés imposent des **conditions lourdes et strictes** en matière de reporting et de contrôle. De l'autre côté du spectre, les marchés « modestes » font part d'une **absence** de mécanisme de surveillance spécifique. Par manque de moyen humain et temporel pour ce faire. Ce mode de fonctionnement ne semble pour autant pas porter préjudice audits marché.

Les recommandations sont les suivantes :

- ▶ Intégrer dans le cahier des charges des **clauses de maintenance et d'entretiens** afin d'anticiper la participation de l'adjudicataire sur l'exécution du marché à long terme
- ▶ Faire participer les soumissionnaires aussi **tôt** que possible à la conception du marché afin d'anticiper les potentiels cas de figure de soucis d'exécution
- ▶ Développer chez les acheteurs publics la **vision fonctionnelle plutôt que la notion d'achat**. Ce faisant le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à envisager le marché dans une perspective plus large incluant un service renforcé et une meilleure maîtrise dans la phase d'exécution.

Mobiliser les stakeholders (opérateurs économiques et bénéficiaires finaux)

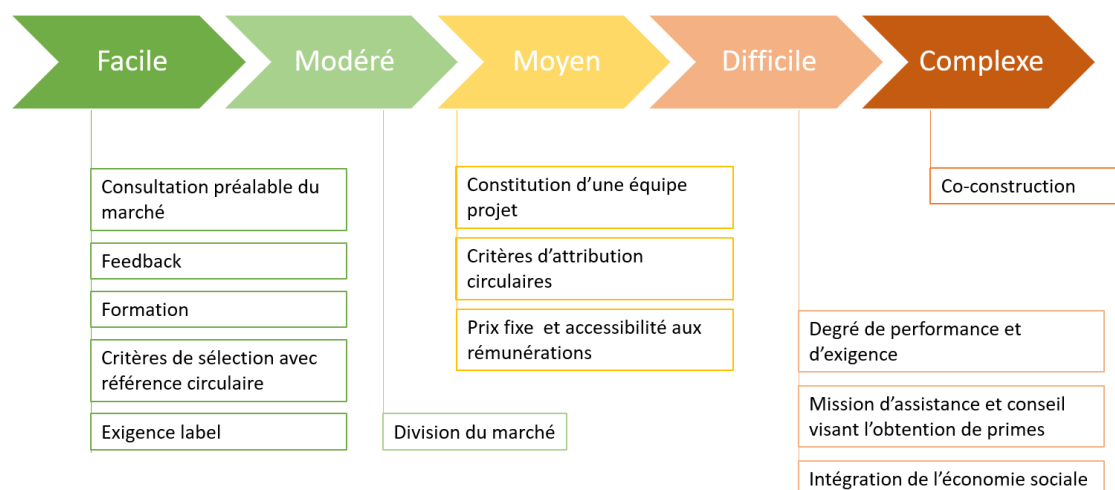
Sur base des observations faites dans le cadre de cette étude, la conduite d'un marché circulaire, de la conception à l'exécution, ne peut se passer de la **participation des opérateurs économiques et**, idéalement des **bénéficiaires finaux**. L'édiction de marchés publics « en solo » est déconseillée, car il y a trop de risque de décalage par rapport aux attentes des utilisateurs aux réalités du marché économique.

Tous les marchés publics circulaires rencontrés ont, sans exception, intégré la **mobilisation** de l'un ou l'autre de ces stakeholders. Cette mobilisation doit être facilitée et systématisée dans le cadre de futurs marchés publics circulaires en Wallonie. Ce via la poursuite du développement et de la visibilité du **réseau des acheteurs publics responsables**.

5 / Transposabilité des pratiques auprès des collectivités locales

En fonction des méthodes organisationnelles et bonnes pratiques identifiées précédemment, une analyse sur la « transposabilité » a été menée. Chaque méthode et bonne pratique a fait l'objet d'une caractérisation en fonction de sa capacité à s'appliquer au tissu public local et plus particulièrement aux communes, un type d'acteur privilégié dans le cadre de l'intégration de la circularité dans les marchés publics.

Cette analyse a permis de classer les méthodes organisationnelles et bonnes pratiques des plus facilement transposables aux moins facilement transposables et donc de créer une « échelle de transposabilité ».



Au travers de cette analyse, il ressort plusieurs typologies d'accompagnement qui peuvent être déployées auprès des acteurs du territoire.

- ▶ Mise en place d'informations spécifiques à la circularité d'un marché sur une **plateforme d'information** facilement identifiable sur un moteur de recherche.
- ▶ **Formations** à donner pour augmenter le niveau d'**expertise** des communes (webinaires et formations in situ). Il est constaté qu'un niveau de connaissance minimal des notions de circularité est nécessaire.
- ▶ **Accompagnement** des porteurs de projets sur l'évolution de leurs **compétences** (niveau opérationnel, administratif). Les compétences (en gestion de projet par exemple) sont à différencier de l'expertise (en circularité). Les compétences sont plus transversales et serviront tout type de marché. Il a été analysé que ces compétences sont tout aussi essentielles pour réussir un marché circulaire que la connaissance de la circularité.
- ▶ **Accompagnement** des porteur de projets sur leurs **prises de décision stratégique** (niveau stratégique, élus). Les élus partent souvent d'une réponse à un besoin sociétal avec une vision de ce qu'il faut faire, mais sans connaître l'intégralité des contraintes. Les équipes communales peinent à leur donner une vision équilibrée de ce qu'il est possible de faire ou pas. Aussi, en complément de l'accompagnement de l'administration, ce sont les élus qu'il faut guider dans leur prise de décision, et ce avant le lancement de chaque marché circulaire afin de leur donner une visibilité sur les implications qu'un tel marché implique ;
- ▶ **Accompagnement** de multiples acteurs pour atteindre un **objectif de circularité** (recours à un prestataire externe pour la gestion de multiples acteurs dans un objectif de circularité). Pour ce point il est recommandé de déployer un accord-cadre avec des prestataires externes qui auront la charge d'accompagner les groupes d'acteurs qui vont se positionner sur les marchés circulaires importants afin de les guider vers l'objectif d'une circularité maximale. Ce point ne peut en l'état actuel des expertises constatées sur le terrain, être pris en charge par les acteurs publics.

6 / Annexe – Glossaire de l'achat public circulaire

Les termes se rapportant à d'autres définitions du lexique sont suivis d'un astérisque (*).

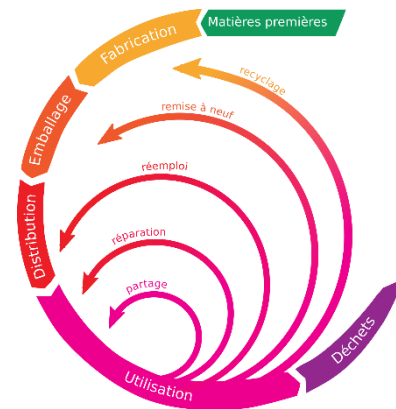
Achat / Consommation responsable Fait que l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, effectue son choix en prenant en compte les impacts environnementaux aux différentes étapes du cycle de vie (*) du bien (produit ou service).

Analyse qualitative Type d'évaluation environnementale permettant d'apprécier l'impact d'un produit ou celui généré par une activité sur base d'échanges exploratoires ou de recherches documentaires.

Analyse quantitative Type d'évaluation environnementale permettant de mesurer et quantifier numériquement l'impact d'un produit ou celui généré par une activité, et de l'exprimer en unités de mesure (kgeqCO2 par exemple).

Boucles vertueuses En économie circulaire (*), les boucles vertueuses désignent les opérations permettant d'inscrire les ressources (*) dans un schéma qui leur évite la mise en déchets ultime. Plusieurs types de boucles existent, elles sont hiérarchisées en fonction de leur avantage environnemental (échelle de Lansink (*)) :

- ▶ Réparation / Maintenance préventive ou curative : opérations permettant d'entretenir l'intégrité des biens proposés
- ▶ Réemploi, partage / mutualisation (*) : opérations par lesquelles des biens sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lesquels ils ont été conçus et proposés.
- ▶ Reconditionnement / remise à neuf : opérations permettant de remettre des biens à leur état d'origine, voire les améliorer, après usure, panne ou obsolescence.
- ▶ Recyclage : opérations de valorisation des déchets permettant la réintroduction de tout ou partie des matières premières composant les biens dans le cycle de production de nouveaux biens, aux fonctionnalités initiales ou à d'autres fins.



Circuit-court Modèle économique visant à rapprocher producteurs et consommateurs finaux autour de produits, de modes de production, de commercialisation et de distribution spécifiques fondés sur une géographie de proximité et une réduction du nombre d'intermédiaires dans la chaîne de valeur.

Ce modèle, longtemps associé aux produits alimentaires, peut également s'appliquer aux produits non alimentaires, matériaux et ressources.

Construction circulaire

La construction dite « circulaire » vise un meilleur emploi des ressources dans le secteur du bâti. Les applications peuvent être multiples et les grands principes qui la régissent sont :

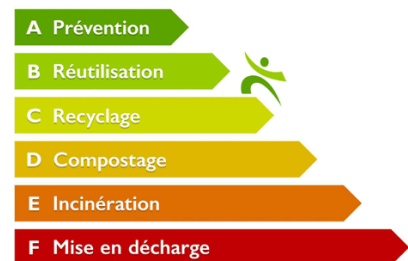
- ▶ l'Urban Mining (*) ;
- ▶ l'impact environnemental réduit du chantier (réduction des nuisances, utilisation des énergies renouvelables, utilisation de matériaux sains) et
- ▶ la réversibilité du bâti (penser aux changements d'usage durant l'existence du bâtiment, créer des espaces modulables selon le besoin, prévoir la réparabilité, la démontrabilité et le remplacement facilité des éléments de construction).

Cycle de vie

Le Cycle de vie d'un bien, produit comme service, représente l'ensemble des étapes de son existence, depuis l'extraction des matières premières nécessaires à sa production jusqu'à sa fin de vie. Chaque étape ayant plus ou moins d'impacts sur l'environnement en fonction des choix qui y ont été effectués.

Échelle de Lansink

L'échelle de Lansink est une représentation schématique hiérarchisant les modes de gestion des déchets, du plus au moins écologique, de façon à privilégier les méthodes les plus respectueuses de l'environnement. L'échelle intègre notamment les boucles vertueuses (*) propres à l'économie circulaire (*).



Eco-conception

Approche environnementale qui propose aux activités productrices de biens (fournitures comme services), une vision globale des enjeux liés à la conception desdits biens. Par son application au sein d'une activité économique, l'éco-conception permet de prendre en compte les impacts environnementaux des biens tout au long des différentes étapes de leur cycle de vie (*) ; de l'extraction des matières premières jusqu'à leur fin de vie.

Cette analyse permet de travailler ensuite à la réduction concrète des impacts le tout en conservant la qualité d'usage des biens, voire en l'améliorant.

Écolabels

Les écolabels sont la reconnaissance du bon respect par l'entreprise de pratiques ou normes à finalité environnementale. Cette reconnaissance est affichée sous la forme d'un logo certifiant. Il en existe un nombre très important réparti sur l'entièreté des produits, services et process utilisés. Leur qualité est fonction de leur reconnaissance officielle, ce qui doit les distinguer des auto-déclarations (fait de s'auto-attribuer un label).

Économie Circulaire

L'économie circulaire est un modèle économique représenté par un système d'extraction/production/consommation de biens (produits et services) pensé en cycle de vie (*) fermé. Ce modèle vise à conserver la valeur des produits et des matières le plus longtemps possible ; les déchets et l'utilisation des ressources sont réduits au minimum et, lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent

sont maintenues dans le cycle économique afin d'être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur.

Par définition le concept s'oppose à celui d'économie linéaire qui présente un schéma de développement ancré sur l'extraction des ressources naturelles, leur transformation, leur consommation et leur qualification en déchets ultimes. Ce schéma offre très peu de boucles de valorisation vertueuses (*).

Économie Collaborative	Modèle économique reposant sur le partage et l'usage optimisé entre particuliers de biens (voiture, logement, parking, perceuse, etc.), de services (covoiturage, bricolage, etc.), ou de connaissances (cours d'informatique, communautés d'apprentissage, etc.), avec échange monétaire (vente, location, prestation de service) ou sans échange monétaire (dons, troc, volontariat), parfois par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation.
Économie de la Fonctionnalité	Modèle économique dans lequel la vente d'un bien s'efface au profit d'une commercialisation de l'usage dudit bien. La valeur d'un bien pour le consommateur réside avant tout, dans ce modèle, non dans la possession du bien, mais par l'utilisation qu'on en fait. Quelques exemples bien connus d'« EF » : les voitures partagées, la location de vêtements pour enfants, les services de musique en ligne, la location d'imprimantes professionnelles...
Flux de Matière et d'énergie (ressources)	Les flux de matières et d'énergie, autrement appelés « ressources », représentent les quantités de matières entrant ou sortant d'une économie. Ils sont donc caractérisés comme la part des matières ou énergies importée sur le territoire, utilisée au sein d'une économie et ensuite exportée.
Logistique inverse	Ensemble de pratiques et de processus d'optimisation destinés à permettre le retour des produits depuis le consommateur jusqu'au producteur pour en effectuer la réparation, le reconditionnement, le remanufacturing, le recyclage ou l'élimination. Ce afin de maximiser/prolonger sa durée de vie sa valeur d'usage ou de l'éliminer de manière appropriée.
Marchés publics circulaires	Marché public de fournitures, services ou des travaux qui intègre des clauses spécifiques permettant de garantir aux pouvoirs adjudicateur la circularité des ressources nécessaires à la réalisation de l'objet du marché.
Matériaux écologiques	Matériaux qui proviennent de ressources naturelles durablement renouvelables. Ces matériaux ont un impact négatif faible ou inexistant sur l'environnement, et ce lors des phases de production ou de consommation.
Mutualisation	Partage d'un bien par des individus ou groupe d'individus. La mutualisation permet de réduire les coûts d'utilisation de ce bien, d'optimiser l'accès à certaines ressources et d'augmenter la rentabilité du bien et de l'usage qu'en font ces individus.
Normes environnementales	Les normes environnementales sont des règles et lignes directrices codifiées, approuvées par un organisme reconnu, qui s'appliquent aux pratiques des entreprises (mais également aux États et collectivités locales) afin que la production ait une incidence réduite sur l'Environnement. Non obligatoires en règle générale, elles peuvent néanmoins être imposées par une autorité publique afin de préserver

l'environnement. Le respect de la norme peut donner accès à une reconnaissance officielle (certification).

Obsolescence programmée

Ensemble de technique et procédés industriels destinés à raccourcir la durée de vie d'un bien afin d'en augmenter le taux de remplacement.

L'obsolescence programmée est résolument anti-circulaire puisqu'elle empêche l'application des boucles vertueuses (*), déforce la qualité des biens pour en raccourcir la durée d'usage. Elle participe dès lors à l'accélération de leur remplacement et, par corollaire, à celle de la production de déchets.

Symbiose industrielle

Modes d'organisation entre entités géographiquement proches pour permettre l'échange direct de flux (échange de chaleur, d'eau, d'électricité, de déchets...), mais également la mutualisation (*) de services (approvisionnement logistique, transport, entretien, valorisation des flux...) ainsi que le partage d'équipements (éclairage, manutention...).

Upcycling

L'upcycling est le fait de réutiliser tout ou partie d'un objet ou de matériaux de manière à créer un produit de qualité ou de valeur supérieure à l'original.

Urban mining

L'urban mining désigne toute activité d'extraction de ressources matérielles en milieu urbain (déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE), matériaux de construction...) dans le but de les intégrer dans la conception ou la réparation de nouveaux biens.



Étude sur l'achat public circulaire
- Rapport de synthèse

N° S1.00.007-21-2519

Direction du Développement durable

Editeur responsable :
Madame Sylvie MARIQUE.
Place Joséphine-Charlotte 2
5100 Jambes

ISBN : 978-2-8056-0409-6

Dépôt légal : D/2022/11802/60

IDEA 
CONSULT thinking ahead

member of

IDEAGROUP

Cette étude a été menée par:

Martin Neys
Martin.neys@ideaconsult.be
+32 476 26 35 99

Jozef II-straat 40 B1
1000 Brussel

T: +32 2 282 17 10
info@ideaconsult.be

www.ideaconsult.be

 **Wallonie**
service public
SPW